



Avis public

Dépôt du budget de l'année 2026 et du programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028

AVIS PUBLIC est donné, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, que le budget de l'année 2026 et le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 de la Ville de Sainte-Thérèse seront adoptés lors de la séance extraordinaire du 8 décembre 2025 à 19 h 30 à la salle du conseil située à l'hôtel de ville au 6, rue de l'Église, à Sainte-Thérèse.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur ce budget et tout mode de financement d'une dépense qui y est prévue et ce programme triennal.

DONNÉ À SAINTE-THÉRÈSE,
Ce 28 novembre 2025

Avis numéro : 2025-114

Philippe Huot
Greffier